

ARRÊTÉ DU MAIRE

TEMPORAIRE – N° 25 / 0369

Arrêté temporaire d'interdiction de vente et d'utilisation de bombes serpentins, de vente et d'utilisation de mousse à raser, de vente et d'utilisation de pétards pendant la Fête de la Ville du Samedi 14 juin 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-1 et suivants,

Vu l'Arrêté Préfectoral du 16 octobre 1963 portant interdiction de la vente de pétards et autres pièces d'artifice sur la voie publique,

Considérant les risques physiques à l'encontre des administrés et ceux d'incendie résultant de l'usage des pétards et pièces d'artifices sur la voie publique d'une part et les bruits particuliers de nature à porter atteinte à la tranquillité d'autre part,

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre les mesures nécessaires en vue d'assurer l'ordre, la sécurité et la tranquillité publique lors du déroulement de la Fête de la Ville le samedi 14 juin 2025 de 9h00 à 00h00,

Le Maire arrête

- Article 1 Toutes ventes et utilisations de bombes serpentins et de mousse à raser sont strictement interdites pendant la journée de la Fête de la Ville, le samedi 14 juin 2025 de 9h00 à 00h00.
- Article 2 Toutes ventes et utilisations des pétards et autres pièces d'artifice sont strictement interdites sur le territoire de la commune pendant la journée de la Fête de la Ville, le samedi 14 juin 2025 de 9h00 à 00h00.
- Article 3 Ampliation du présent arrêté sera transmise :
- A Monsieur le Commissaire de Police de Montgeron,
 - A Monsieur le Directeur de la Police Municipale de Montgeron,
 - A Monsieur le Chef du Centre de Secours de Montgeron
- Article 4 Le Directeur Général des Services ou la Direction Générale Adjointe de la commune de Montgeron est chargé de l'exécution du présent arrêté.
- Article 5 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Mme le Maire et/ou d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait à Montgeron le, **13 MAI 2025**



Sylvie CARILLON
Maire de Montgeron
Conseillère régionale d'Ile-de-France

